



prestation non réalisée dans les délais impartis et demande de remboursement

Par **Chipsy77**, le **30/09/2023** à **19:02**

Bonjour, rnrnJ'ai versé à Saint Maclou la totalité de la somme pour la pose d'une moquette qui aurait dû avoir lieu le mercredi 20 septembre. Le poseur est venu, mais il n'a pas pu poser la moquette, car il y a eu une erreur dans la coupe et il manquait 1 mètre.rnrnDans un premier temps, on m'a avisée de la nouvelle commande de la moquette et la semaine dernière, on m'a dit que l'usine en Italie devait relancer la fabrication de la moquette, car ce coloris était en rupture de stock. Il faudrait que j'attende le 23 octobre pour que la moquette soit posée. Ce délai ne me convient pas.rnrnJ'ai demandé un remboursement intégral de la somme pour une prestation non réalisée dans les délais impartis en me basant sur l'article 1217 du Code Civil.rnrnSaint Maclou m'a appelée pour me dire que j'aurai une réponse écrite à ma demande sous peu. Ont-ils le droit de me refuser le remboursement ?rnrnBien cordialement.rnrnMerci pour votre réponse.